

CORUNO[®]
molsidomine 16 mg

Corvaton[®]
molsidomine 2 mg

**Concerne : Clarification des modalités de remboursement
des formes orales de molsidomine**

Cher Docteur,

Indépendamment de notre volonté, les spécialités Coruno[®] 16 mg et Corvaton[®] 2 mg se sont vu appliquer de nouvelles modalités de remboursement à partir du 1er août 2017. Ces spécialités ne sont plus remboursées en Chapitre I (catégorie B), mais en Chapitre IV (catégorie Bf) pour les patients ayant déjà bénéficié d'un remboursement avant cette date.

Ces spécialités continuent donc d'être remboursées pour les patients ayant déjà été traités avant le 1/08/2017, pour des périodes renouvelables de 12 mois, à condition que le médecin traitant remplisse la déclaration selon laquelle le patient répond à ce critère. Par contre, les patients chez qui un traitement avec Coruno[®]/Corvaton[®] doit être instauré après le 31/07/2017 ne bénéficient d'aucun remboursement.

Conformément à la communication reprise sur le site internet de l'INAMI* :

- **Le médecin traitant du patient – qu'il soit généraliste ou spécialiste – peut dorénavant introduire la demande de remboursement.**
- **Une consultation chez un spécialiste n'est donc pas obligatoire.**

La demande de remboursement peut se faire à l'aide du formulaire ad hoc, via les programmes de prescription homologués ou via une demande papier.

Vous trouverez ci-joint des exemplaires de ce formulaire ; vous pouvez également le télécharger sur notre site internet <http://www.therabel.be/fr/coruno-corvaton-bf/> ou nous envoyer un e-mail à info.be@therabel.com.

Ce changement des modalités de remboursement fait partie d'une vague de dispositions prises par le gouvernement pour faire des économies dans le budget des Soins de Santé.

Nous déplorons cette situation mais espérons que la santé des patients ne sera pas compromise par de telles décisions, et que vous conserverez votre confiance envers Coruno[®] et Corvaton[®] pour traiter vos patients atteints d'angor stable.

Bien à vous,

Véronique Verstraeten
Regulatory Affairs Director

Valérie Hermans
Product Manager Cardiology

En cas de questions, n'hésitez pas à nous contacter via info.be@therabel.com ou au 02/3704611

* <http://www.inami.fgov.be/fr/themes/cout-remboursement/par-mutualite/medicament-produits-sante/remboursement/specialites/adaptations/Pages/coruno-corvaton-molsidomine.aspx#.WZanUtQjG18>